



Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-deuxième session
21 janvier-1^{er} février 2019

Résumé des communications des parties prenantes concernant Vanuatu*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il s'agit de six communications de parties prenantes à l'Examen périodique universel, présentées sous une forme résumée en raison des limites fixées à la longueur des documents¹.

II. Renseignements reçus des parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales² et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme³

2. Le Center for Global Nonkilling (CGNK) encourage vivement Vanuatu à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort⁴. Le CGNK exhorte également Vanuatu à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide⁵.

3. La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) apprécie que Vanuatu ait signé la Convention sur l'interdiction des armes nucléaires le 20 septembre 2017⁶ et recommande que Vanuatu ratifie ce traité, mesure qui présente un caractère d'urgence internationale⁷.

B. Cadre national des droits de l'homme⁸

4. L'Initiative mondiale pour l'élimination de tous les châtiments corporels infligés aux enfants (GIEACPC) constate qu'il n'existe aucune disposition relative aux châtiments corporels dans le Code pénal de 1981, le Code de procédure pénale (modifié en 2003) et la

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction.



loi de 1983 sur les tribunaux insulaires (modifiée en 2006), et que la Constitution de 1980 (modifiée en 2004) reconnaît le droit de ne pas être soumis à des traitements inhumains (art. 5). Toutefois, la loi de 1916 sur le vol, qui prévoit la « flagellation en privé » demeure probablement en vigueur⁹.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit humanitaire international applicable

1. Questions touchant plusieurs domaines

*Égalité et non-discrimination*¹⁰

5. La Kaleidoscope Human Rights Foundation (KAHRF) déclare qu'en dépit de la protection générale des droits de l'homme accordée par la Constitution de Vanuatu, les personnes ne sont pas protégées contre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles. Par conséquent, la KAHRF encourage Vanuatu à modifier l'article 5 de la Constitution par l'ajout de l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles parmi les motifs de discrimination interdits. Elle prie aussi instamment Vanuatu de promulguer des lois contre la discrimination qui interdisent toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles dans tous les domaines de la vie publique, notamment dans ceux de l'emploi, de l'éducation, des soins de santé, du logement et de la fourniture de biens et de services¹¹.

6. La KAHRF indique en outre que malgré un certain degré de reconnaissance historique et d'acceptation des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI), Vanuatu fait face à d'importants obstacles culturels et sociaux dans l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation dont ces personnes sont victimes¹². Elle exhorte Vanuatu à inclure les LGBTI dans la politique nationale d'égalité des sexes, à lutter activement contre la discrimination à l'égard des LGBTI dans toutes les sphères de la vie publique et de faire en sorte que les schémas de discrimination à l'égard des personnes LGBTI soient mieux compris¹³.

7. Selon la KAHRF, Vanuatu devrait adopter des lois permettant aux personnes transgenres de changer la désignation de sexe inscrite sur leurs documents officiels, sur la base de l'autodétermination et sans avoir à subir une « opération chirurgicale de réassignation sexuelle »¹⁴.

*Développement, environnement, entreprises et droits de l'homme*¹⁵

8. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 (JS1) recommandent que Vanuatu applique efficacement sa politique d'atténuation des effets du changement climatique et des risques de catastrophe (2016-2030) afin de garantir à la population la protection et la jouissance de ses droits en cas de catastrophes liées aux changements climatiques¹⁶. Ils notent également qu'un Comité des catastrophes et des changements climatiques a été créé dans chaque province afin d'aider les collectivités sinistrées¹⁷. Ils recommandent au pays d'appuyer techniquement et financièrement le Comité pour lui permettre de jouer son rôle et de fournir des services aux collectivités touchées par des catastrophes liées aux changements climatiques¹⁸.

9. Les auteurs de ladite communication recommandent au Gouvernement vanuatuan d'assurer l'approvisionnement en eau potable, l'accès à l'assainissement pour tous et la disponibilité de nourriture suffisante et adéquate, en particulier en cas de catastrophe liée aux changements climatiques. Ils notent qu'en ce qui concerne le droit à l'eau potable, les réseaux de distribution d'eau ont été endommagés par le cyclone Pam dans toutes les régions et que de nombreux points d'approvisionnement en eau potable ont été contaminés. Ils ajoutent que la pénurie d'eau est problématique pendant les périodes de sécheresse, comme celle qui a sévi sur l'archipel vers la fin de 2015, causée par le phénomène El Niño dans le Pacifique¹⁹.

10. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 recommandent également à Vanuatu de prévoir suffisamment de centres de soins et d'infrastructures dans chaque province pour abriter les populations en cas de catastrophe liée aux changements climatiques. Ils déclarent qu'après le passage du cyclone Pam, les dégâts causés aux routes et aux infrastructures, comme les centres de santé publique et les établissements scolaires, avaient gravement affecté la population de Vanuatu. Ils ajoutent que les personnes touchées par le cyclone continuent d'être exposées à des dangers mortels liés au manque de nourriture et d'eau potable et à des flambées de maladies épidémiques, cependant que le système de santé lutte pour recommencer à dispenser ses services à la population²⁰.

11. Selon les auteurs de la communication conjointe n° 1, Vanuatu devrait prendre des mesures pour veiller à ce que les populations, en particulier celles qui sont exposées aux catastrophes liées aux changements climatiques, disposent de moyens de subsistance alternatifs. Ils soulignent que les activités agricoles traditionnelles telles que la pratique des cultures saisonnières, ne peuvent plus être menées de la même manière que par le passé. Ils mentionnent le fait que l'élévation de la température de la mer affecte les méthodes de pêche traditionnelles et les sépultures traditionnelles, et détruit les pandanus²¹.

2. Droits économiques, sociaux et culturels

*Droit à l'éducation*²²

12. Vanuatu Mama's English Class (VMEC) note que le faible taux d'alphabétisation des adultes est un problème majeur qui nuit à la capacité de Vanuatu de promouvoir et soutenir une croissance équitable²³.

3. Droit de groupes ou de personnes spécifiques

*Femmes*²⁴

13. VMEC note que la politique nationale d'égalité des sexes (2015-2019) n'a pas encore été traduite en bichelamar. Ce document directif du Gouvernement n'a pas été traduit dans les trois langues officielles. VMEC note également que d'autres documents concernant les politiques nationales et les instruments et accords internationaux relatifs aux droits de l'homme n'ont pas encore été traduits²⁵.

*Enfants*²⁶

14. Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children (GIEACPC) note que les châtiments corporels sont encore licites à Vanuatu, malgré les recommandations répétées du Comité des droits de l'enfant en vue de leur interdiction. Plus précisément, la GIEACPC relève qu'à Vanuatu, les châtiments corporels sont interdits dans les établissements scolaires et pénitentiaires. Cependant, elle indique qu'ils demeurent autorisés au foyer, dans les structures de protection de remplacement et dans les garderies. Par conséquent, elle exhorte Vanuatu à légiférer pour interdire explicitement le châtiment corporel des enfants dans tous les contextes, y compris dans la famille et à titre de sanction d'une infraction pénale, et à supprimer toutes les dispositions juridiques autorisant leur utilisation²⁷.

*Personnes handicapées*²⁸

15. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 indiquent que Vanuatu a accepté quatre recommandations concernant les personnes handicapées lors du précédent cycle de l'Examen périodique universel, en 2014, et que le pays s'est engagé à redoubler d'efforts et à poursuivre son action en vue de garantir le respect des personnes handicapées²⁹. Ils notent que Vanuatu a mis en place une politique et un plan stratégique en faveur de l'éducation inclusive (2010-2020) afin d'assurer et d'améliorer l'éducation des enfants handicapés d'âge scolaire dans les écoles primaires. Toutefois, d'après les auteurs de ladite communication, le plus difficile est de disposer d'infrastructures pour accueillir les personnes handicapées dans des domaines tels que le travail et les loisirs³⁰.

16. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 se félicitent de la création par le Gouvernement vanuatuan du poste de responsable de la question des handicaps au Ministère de la justice et des services communautaires en 2011. Ils soulignent que l'une de ses réalisations a été la coordination de la Politique nationale relative au handicap et du plan d'action associé (2008-2015), mais que la politique révisée pour la période 2008-2025 n'est pas encore lancée³¹.

17. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 soulignent de surcroît que de nombreux enfants handicapés ne progressent pas dans leur parcours scolaire ou abandonnent prématurément leurs études parce que les enseignants des classes ordinaires ne sont pas correctement formés et soutenus, ou ne disposent pas des ressources nécessaires³².

18. En ce qui concerne l'éducation inclusive pour les enfants handicapés, les auteurs notent qu'il n'existe pas de système éducatif inclusif à Vanuatu. Selon eux, le fait de disposer d'un système éducatif inclusif aiderait le Gouvernement et le Ministère de l'éducation à identifier les ressources matérielles et humaines, ce qui, en retour, contribuerait à dispenser l'enseignement en reconnaissant la situation et les droits des personnes qui sont, ou ont été, exclues de l'apprentissage et la participation. Ils notent en outre qu'il existe déjà deux écoles intégratrices à Vanuatu pour aider les enfants handicapés, mais aucune école spécialisée³³. Ils recommandent que le Ministère de l'éducation et le Gouvernement continuent de chercher des moyens pertinents et appropriés pour mettre en place plus d'écoles intégratrices pour les enfants handicapés³⁴. Ils constatent avec préoccupation que certains enfants handicapés s'efforcent de fréquenter les écoles ordinaires, mais que la plupart d'entre eux ne peut pas s'adapter et renonce³⁵.

19. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 notent que la Société pour les personnes handicapées de Vanuatu a lancé un « Programme d'intervention précoce » dont l'objectif est de fournir des services d'intervention précoce efficaces pour préparer les enfants handicapés à accéder à l'éducation³⁶.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org.

Civil society

Individual submissions:

CGNK	Center for Global Nonkilling, Honolulu, (Hawaii, United States of America);
GIEACPC	Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, London (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland);
ICAN	International Campaign to Abolish Nuclear Weapons, Geneva (Switzerland);
KAHRF	Kaleidoscope Human Rights Foundation, Clayton (Australia);
VMEC	Vanuatu Mamas' English Class, Efate Island (Vanuatu).

Joint submissions:

JS1	Joint submission 1 submitted by: Marist International Solidarity Foundation (FMSI), Geneva (Switzerland); Franciscans International (FI), Geneva (Switzerland).
-----	--

² The following abbreviations are used in UPR documents:

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination;
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights;
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR;
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights;
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR;
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty;
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women;
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW;
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment;

OP-CAT	Optional Protocol to CAT;
CRC	Convention on the Rights of the Child;
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict;
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography;
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure;
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families;
CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities;
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD;
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance.

³ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.1-99.14, 99.29-99.31, 99.70 – 99.71, and 99.106.

⁴ CGNK, page 5.

⁵ CGNK, page 5.

⁶ ICAN, page 1.

⁷ ICAN, page 1.

⁸ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.15 - 99.28, 99.32, 99.109.

⁹ GIEACPC, para. 2.9.

¹⁰ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.35 – 99.36, 99.38 – 99.44.

¹¹ KAHRF, para. 1.2.

¹² KAHRF, para. 3.1.

¹³ KAHRF, para. 3.4.

¹⁴ KAHRF, para. 3.6.

¹⁵ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.105, and 99.107 – 99.108.

¹⁶ JS1, para. 17.

¹⁷ JS1, para. 18.

¹⁸ JS1, para. 34.

¹⁹ JS1, para. 29.

²⁰ JS1, para. 32.

²¹ JS1, para. 30.

²² For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.85 – 99.96.

²³ VMEC, para. 1.

²⁴ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.33 – 99.34, 99.45 – 99.53, and 99.97 – 99.98.

²⁵ VMEC, para. 18.

²⁶ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.54 – 99.55, 99.68, 99.69, and 99.72 – 99.73.

²⁷ GIEACPC, paras. 1.2 and 1.3.

²⁸ For relevant recommendations, see A/HRC/26/9, paras. 99.67, 99.99, and 99.100 – 99.104.

²⁹ JS1, para. 3.

³⁰ JS1, para. 5.

³¹ JS1, para. 4.

³² JS1, para. 8.

³³ JS1, para. 11.

³⁴ JS1, para. 6.

³⁵ JS1, para. 6.

³⁶ JS1, para. 8.